

De Scy-Chazelles

LES ÉCHOS

Le bulletin d'information
de votre commune

Un jardin, même tout petit,
c'est la porte du paradis.

Marie Angel



Bulletin municipal N°49 - SEPTEMBRE 2011

Mairie 1 place de l'Esplanade - 57160 SCY-CHAZELLES

☎ 03 87 60 07 14 - Fax 03 87 60 18 33 ✉ mairie@mairie-scy-chazelles.fr - www.mairie-scy-chazelles.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h - Mercredi et samedi de 10h à 12h

■ Édito - p.3

■ Environnement - p.4

Les jardins familiaux de Scy-Chazelles

■ Urbanisme - p.5

Ravalement de facades

Un parking rue du Saint Quentin

■ Communication - p.6-7

Nos réalisations à mi-mandat

■ ALSH - p.8-9

Les vacances de printemps et d'été

■ Écoles - p.10

Le rentrée scolaire 2011-12

■ Concert - p.11

Festival Musiques sur les Côtes

■ Culture - p.12-13

Lire en fête - Insolivres 2011 - Théâtre - Informations

■ Tourisme - p.14-15

Le carte des cinq circuits de randonnées

■ Écologie - p.16

Point sur le bilan carbone

Retour sur le mois des ClimCités avec Metz Métropole

■ Environnement - p.17

Tout savoir sur l'extinction de l'éclairage public

■ Événements - p.18 -20

Le printemps en images

■ Civisme - p.21

Lutter contre les actes d'incivisme

■ Le saviez-vous ? - p.22

B. Beck, véhicules d'occasion

■ Portrait - p.23

S. Mougeot, femme écrivain

■ Histoire - p.24-25

Le Maréchal Belle-Isle : 250^e anniversaire de sa disparition

■ Sports - p.26

G. Gorla au championnat du monde de jeu de quilles en 2011
Tennis club de Scy-Chazelles

■ Jardinage - p.27

Les conseils de Chantal et d'Albert

■ Infos pratiques - p.28

Mini-informations - Le carnet (état civil)
Adresses et numéros utiles - Agenda



Nouveau sur le site internet de la mairie : la rubrique «petites annonces»

Sauf indications, les photos sont la propriété de la Commune de Scy-Chazelles.

Les articles rédigés n'engagent que leurs auteurs.

Les informations des associations sont publiées à titre gratuit, la rédaction se réserve le droit de remettre en forme et de condenser si nécessaire les textes soumis.

Directeur de la publication :

Jacques STRAUB

Responsable de la publication :

Bernard DHIOS

Tirage (1500 exemplaires)

Imprimerie Inter-Print Marly

Photo couverture :

Bernard DHIOS

Mise en page

Imprimerie associative

Co.J.Fa Metz - 03 87 69 04 90

info@cojfa.net

A PROPOS DES INTERCOMMUNALITES



Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle est en débat et fait couler beaucoup d'encre. La presse locale et nationale s'en fait l'écho tous les jours depuis 6 semaines. Et cela n'est pas fini. En termes plus clairs, il s'agit des nouveaux périmètres des communautés d'agglomérations ou de communes.

Je pense qu'il est bon de préciser la position de la commune de Scy-Chazelles qui s'est manifestée par un vote unanime le 12 juillet dernier. C'est notre devoir d'information sur un sujet complexe mais très important pour toutes les communes et donc pour Scy-Chazelles.

Scy-Chazelles n'a pas totalement suivi Metz-Métropole. Pourquoi ?

Metz-Métropole a demandé à Monsieur le Préfet de permettre son extension vers le nord, à savoir incorporer le sillon mosellan jusqu'à Hagondange. Scy-Chazelles a pris, de ce point de vue la même position et reconnaît la logique de ce raisonnement. Il s'agit de réunir l'ensemble d'un bassin d'emploi qui profite quotidiennement de l'agglomération messine, de ses infrastructures et qui dispose également de ressources substantielles en rapport avec les importantes zones industrielles de ce secteur.

Par contre, Scy-Chazelles a affirmé la nécessité de respecter les vœux des communes ou des communautés de communes qui ne désirent pas être intégrées (notamment le Val de Moselle). Les mariages forcés ne peuvent être que voués à l'échec. Les zones rurales désirent garder leur identité et la gestion de leurs compétences. Elles n'ignorent pas que, conformément à la loi, ces compétences spécifiques leurs seront retirées si elles ne font pas partie des compétences de la grande agglomération.

Scy-Chazelles a également manifesté son opposition à la tendance qui se dessine à moyen terme, celle des énormes agglomérations. Ainsi, Metz-Métropole désirerait, au moins à terme, que l'ensemble des communes du SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine) fasse partie de notre communauté à savoir 151 communes. Nous considérons que des agglomérations gigantesques seraient ingérables en raison de leur étendue et de leur hétérogénéité. Les petites communes disparaîtraient dans cet ensemble et ne seraient plus que des quartiers de Metz-Métropole. Quelques uns le désirent certainement sans oser l'avouer. Une grande majorité des élus y est opposé. On nous dit que c'est une condition indispensable pour se développer, pour s'imposer. On nous explique qu'il faut avoir cette ambition, condition nécessaire pour assurer notre prospérité.

Une intercommunalité gigantesque déresponsabilise tous ses acteurs car ils sont tout à fait coupés des réalités du terrain. Une intercommunalité gigantesque encourage l'absentéisme. Une intercommunalité gigantesque empêche un fonctionnement démocratique sans que ce soit la faute des hommes. Ce n'est que la responsabilité du système. Quelques communes auront le leadership. Les autres n'auront rien à dire.

Quand Metz-Métropole a été créée, Scy-Chazelles avait 4 représentants. Il y avait 28 communes. Maintenant, elle n'a plus que 2 représentants titulaires car nous en sommes à 40 communes. Si un jour, Metz-Métropole regroupait 151 communes, Scy-Chazelles n'aurait plus qu'un représentant. Je répète que ce serait une sorte de disparition. Que

représentera un membre dans une assemblée de 250 personnes ? Qu'on ne me dise pas qu'il s'agit du sort de chaque conseiller général ou chaque député. Leur situation est radicalement différente car les circonscriptions sont théoriquement assez équilibrées ou du moins on cherche un certain équilibre même si ce n'est pas toujours avec succès. Donc, chaque conseiller général, chaque député a un poids théoriquement équivalent à celui de ses collègues. Un maire d'une commune de 200 habitants sera toujours un maire insignifiant par rapport à celui d'une commune de 100 000 habitants. C'est normal. Simplement, il faut l'admettre lucidement.

Evidemment la France a 36 000 communes, c'est excessif. C'est vrai mais n'est-ce pas aussi la richesse de notre pays, la richesse et la variété de notre territoire ?

Savez-vous que les communautés d'agglomérations de France ne sont constituées en moyenne que de 17 communes alors que Metz-Métropole en compte 40 ? Ce « surpoids » ne lui a-t-il pas posé déjà quelques problèmes ? Et certains rêvent d'absorber Thionville et d'arriver à 182 communes !

Je voudrais rappeler ce que l'on nous disait dans les années 90 sur l'Europe. « Pour que l'Europe soit forte, pour qu'elle pèse vis à vis des grandes puissances mondiales, il faut qu'elle s'étende, qu'elle exprime son ambition de croissance en intégrant les pays de l'Est. » Et l'Union Européenne est devenue forte de 28 membres. Mais hélas, on n'avait pas voulu reconnaître que ces pays étaient extrêmement hétérogènes et que cette hétérogénéité poserait d'énormes problèmes et créerait une Europe à plusieurs vitesses. Certains ont l'euro, d'autres pas. La Pologne a obtenu quelques privilèges d'entrée, etc... Conséquence, l'Europe s'est fragilisée. Il eut mieux valu renforcer la cohésion d'une douzaine d'Etats plus homogènes avant d'intégrer plus lentement et petit à petit des Etats voisins qui seraient entrés dans un ensemble solide. Que voyons nous aujourd'hui ? Ces pays qui devaient nous donner du poids dans le monde fragilisent au contraire l'édifice à un point tel qu'il menace de s'effondrer malgré des plans de sauvetage qui succèdent aux plans de sauvetage. L'Europe qu'on nous avait promise plus forte est composée d'états menacés de faillite ! A méditer. Les grandes intercommunalités et l'Europe ont certaines similitudes et notamment les propos destinés à les promouvoir. Et encore, y a-t-il une grande différence ! Les candidats à l'intégration européenne ont été demandeurs, certains pendant plusieurs années. Aucun pays n'a été contraint à entrer dans l'UE comme le seront certaines communautés de communes en rejoignant Metz-Métropole.

Vous connaissez maintenant les raisons du choix de Scy-Chazelles dans le débat actuel. Une option de modération et de mesure. Nous en avons fait une question de principe mais ceci n'aura aucune influence car nous ne pesons rien comme 80% des communes de notre agglomération et comme 95% des communes des futures agglomérations géantes.

Bonne rentrée à tous.

Le Maire
Jacques STRAUB

Point sur les jardins familiaux

LES JARDINS DE SCY-CHAZELLES

Voici un an que 24 jardiniers se sont constitués en association à Scy-Chazelles pour mettre en culture l'espace des jardins familiaux mis à disposition par la Municipalité. A l'automne, ils ont entrepris l'installation de leur jardin suivant les conseils prodigués pendant les deux "stages" proposés par l'association des Jardiniers de France. Tout était à faire : structuration du terrain, tracé des sentiers, amendement de la terre, premières plantations. Des chantiers collectifs ont été organisés pour la plantation d'arbustes dans les allées : arbustes acquis auprès de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) afin de favoriser l'habitat et la nourriture des oiseaux, premiers auxiliaires des cultures.



hivernale exceptionnelle.

Ils viennent d'achever les abords et les espaces collectifs engazonnés qui serviront aux rencontres conviviales et festives, notamment lors de l'inauguration prévue au printemps prochain.

L'un des projets de l'association, qui n'en manque pas, est l'acquisition d'une éolienne qui permettrait l'approvisionnement en eau de la réserve.



Rares sont ceux qui se sont découragés devant l'ampleur de ce travail de pionnier ; ils ont été vite remplacés par de nouveaux arrivants, plus déterminés ou plus disponibles. Ils ont vu leurs efforts récompensés par une belle récolte, malgré le temps peu clément qui a présidé aux premiers travaux : sécheresse et canicule au printemps puis froid et pluies estivales.

Une des parcelles, attribuée au Centre départemental de l'Enfance, a permis aux enfants de découvrir les vertus et les joies du jardinage : patience, créativité et solidarité, contemplation de la Nature.

Les services techniques ont œuvré à l'aménagement des parcelles, au clôturage, à la fabrication des abris et à l'installation d'un puits et d'une réserve, malgré des conditions peu favorables, un terrain naguère en friche et une météo



Contacts :

Jérôme Desforges (secrétaire)
desforges.jerome@numericable.fr
Régine Palucci (adjointe)
03 87 60 07 14

Adhésion à l'association : 20€

Parcelles de 2 ares ½ avec abri de jardin : location 100€/an

Informations

RAVALEMENT DE FACADES

Quelques façades sigéo-castelloises sont en mauvais état et ne respectent pas les dispositions de l'article L 132.1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise que « les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté ». Il est donc apparu nécessaire d'engager une politique volontariste. Scy-Chazelles a été inscrite sur la liste des communes dans lesquelles les articles L 132.1 à L 132.5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs au ravalement des immeubles sont applicables par arrêté préfectoral et ces arrêtés remontent au 11 septembre 2006. Le Conseil Municipal au cours de sa séance du 28 juin 2011 a décidé le lancement d'une campagne de travaux de restauration des façades.

Les propriétaires seront enjoins d'entreprendre les travaux de ravalement et disposeront pour ce faire d'un délai de 6 mois. Les travaux devront être achevés dans l'année qui suivra. L'obligation de restaurer est assortie d'une amende.

Il est possible en cas de refus réitéré que le Maire fasse exécuter d'office ces travaux après autorisation du Tribunal de Grande Instance territorialement compétent.

Ces travaux devront faire l'objet d'une déclaration préalable et le respect des règles habituelles d'urbanisme sera indispensable conformément aux règlements du PLU et de la ZPPAUP.

Cette décision a été prise dans l'intérêt architectural, esthétique et environnemental de la commune.

Les codes en vigueur sur
www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do



UN PARKING RUE DU SAINT QUENTIN

Compte-tenu des difficultés de stationnement qu'il est inutile de décrire à tous ceux qui habitent dans le centre du village, nous avons décidé de réaliser un petit parking d'une douzaine de places en bas de la rue du Saint Quentin. Il permettra notamment d'alléger le stationnement dans cette rue qui est extrêmement dangereuse.

En vue de ces travaux nous avons fait l'acquisition de 3 ares de terrain, mais celui-ci est à l'intérieur du site classé et il est lui-même "espace boisé classé".

Il est donc nécessaire d'entreprendre une "révision simplifiée" du PLU pour nous permettre d'obtenir le permis de construire de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette démarche a été approuvée par le Conseil Municipal du 6 septembre et le public est invité à donner son avis depuis le 15 septembre par l'intermédiaire d'une information dans le Républicain Lorrain, sur notre site Internet et sur le panneau électronique de la Voie de la Liberté.

Nous rencontrerons ensuite les personnes publiques associées, à savoir, la Préfecture, les Bâtiments de France, la DREAL, le SCOTAM pour l'essentiel et l'enquête publique réglementaire devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Nous sommes convaincus que cette réalisation tendra à améliorer la qualité de vie des habitants du centre du village et à détendre des situations parfois conflictuelles.

Nous tenons néanmoins à en profiter pour demander une nouvelle fois à tous ceux qui disposent de garages d'utiliser ces garages pour leurs voitures et de ne pas s'en servir pour y ranger meubles, outils ou autres objets qui pourraient être entreposés ailleurs. Les garages ont en effet une valeur inestimable à Scy-Chazelles.

Si tout se passe bien lors de cette "révision simplifiée", les travaux pourraient être entrepris dès le début du printemps.

J. STRAUB

Révision N°1 simplifiée du PLU
 Consultation en mairie avec
 cahier d'observations



Nos réalisations à mi-mandat

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- Remplacement des lampadaires de la rue de Moulins.
- Aménagement du parc de l'Archyre : paysager + régulation des eaux pluviales + cheminement piétonnier.
- Enfouissement des containers papier et verre, chemin de la Frécote.
- Elagage des peupliers, rue de l'Etang.
- Aménagement de 24 jardins familiaux : défrichage, arpentage des parcelles communales, création d'un puits, construction et pose de 24 abris de jardins.
- Bilan énergétique des bâtiments communaux + bilan carbone de la commune.

ENVIRONNEMENT TOURISME

- Balisage de cinq sentiers de randonnées (Balisage + Carte des sentiers et topo-guide).



- Reprise du sol et sécurisation du chemin de l'Archyre et du chemin de la Frécote.
- Aménagement d'un sentier entre ALDI (voie de la Liberté) et en Prille.
- Eclairage du sentier de liaison : Baoëton - rue de la Cheneau.

ENVIRONNEMENT - VOIRIE

- Rénovation de la place de l'Europe.
- Enfouissement des réseaux secs + voirie rue de l'Abbé Roget avec élargissement des virages.
- Réfection de l'enrobé des trottoirs rue de Moulins et rue de la Passerine.
- Réfection de la voirie du chemin du Longeau.



- Réfection partielle de la chaussée et d'un trottoir rue Pichon.

ENVIRONNEMENT - ECONOMIES D'ENERGIE

- Travaux de réfection totale des sanitaires de l'école Sous-les-Vignes avec isolation thermique.



- Remplacement des vitrages simples dans l'école Arc-en-Ciel par du double vitrage.



- Isolation des combles de la mairie + salle de l'Esplanade.

SECURITE ROUTIERE

- Pose de deux ralentisseurs (coussins Berlinois) rte de Longeville et rue de Lessy.

SECURITE ENFANTS

- Sécurisation des aires de jeux des enfants, rue de la Passerine et chemin de la Frécote.



BATIMENTS SCOLAIRES ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES

- Travaux de toiture (chéneaux) école B.Rabas.

- Création et aménagement d'une salle RASED.

- Renouvellement du parc informatique des écoles (salle informatique B. Rabas, maternelle Sous-les-Vignes et maternelle Arc-en-Ciel, PC portables pour les enseignants).

INSTALLATION SPORTIVE

- Tennis de Scy-Chazelles : construction d'un auvent pour spectateurs, renouvellement du sol du court couvert.



PATRIMOINE

- Rénovation du chauffage de l'église St Remi réalisée par le Conseil de Fabrique. Démolition de la cheminée par la commune au cours des travaux.



URBANISME

- Élaboration du PLU approuvé en mai 2010.

- Modification n°1 du PLU approuvée en juillet 2011.

DIVERS

- Mise en place de 12 nouveaux columbariums au cimetière.

- Mise en place par les services techniques d'un défibrillateur devant l'Espace-Liberté (offert par le Crédit Mutuel).

- Acquisition de matériels roulants (tracteur, camionnette, outillages de traitements des espaces verts, etc.).

J. STRAUB, JM. NICOLAY & B. DHIOS

EN MÉMOIRE DE JEAN KEUFFER...

Un ami nous a quittés...

Jean KEUFFER est décédé le 12 février 2011, à l'âge de 58 ans. Marié et père de trois garçons, Jean exerçait la profession de médecin à Scy-Chazelles, où il résidait avec sa famille.

Notre amitié et notre passion commune de la musique nous avait réunis, ainsi que d'autres passionnés, autour d'un même projet : la création d'une association ayant pour objet l'enseignement, le développement et la diffusion de la musique, par l'accès à la musique pour tous, sans esprit de sélection.

Ainsi est née en 2001 notre association les "Ateliers Musicaux de Scy-Chazelles" qui contribue au rayonnement artistique de la cité. Jean KEUFFER en assurait la présidence.

En 2001, quinze élèves suivaient les cours ; 10 ans plus tard, c'est une cinquantaine d'élèves inscrits.

Jean faisait aussi partie avec moi-même des membres fondateurs de l'association "Lorraine en Stage Musical", et la présidait. Elle a accueilli en août 2007 et 2008, une centaine d'élèves et une quinzaine de professeurs émérites durant le stage International de musique se déroulant à Moulins-lès-Metz, en partenariat avec les municipalités de Scy-Chazelles et de Moulins-lès-Metz.

Fin mélomane, et lui-même pianiste, Jean KEUFFER tenait beaucoup aux "Ateliers Musicaux de Scy-Chazelles". Aussi son épouse, Marie-Paule, a-t-elle légué son piano à l'association.

La nouvelle présidence des "Ateliers Musicaux de Scy-Chazelles" l'en remercie infiniment et a décidé de prêter ce piano à la ville de Scy-Chazelles lors de certaines manifestations culturelles.

Par ce legs, Jean continuera à participer à la vie culturelle de sa ville.

Pierre DESCLES



Les vacances de printemps et d'été



L'ALSH DE PÂQUES

Au cours des vacances de printemps 2011, du 26 au 29 avril, lapin de Pâques et musique étaient à l'honneur.

Au programme de la semaine, des fabrications de paniers pour une grande chasse aux œufs dans la commune. Des grands jeux, des quizz, un atelier cuisine pour les petits

avec, au menu, la réalisation de gâteaux de Pâques : agneaux, lapins, poules.

Quant aux plus grands : fabrications d'instruments de musique, découverte de différents courants musicaux par le biais de jeux, mini-concerts quotidiens grâce à nos musiciens en herbe. Réalisation puis dégustation de cocktails vitaminés.

La semaine s'est achevée par une sortie au cinéma. A l'affiche, le dessin animé " Rio " au cinéma à Metz.

Nous avons compté en moyenne 26 enfants par jour.

Un merci particulier pour Sanaë, Jane, Mathéo et Salvatore pour le concert avec leurs propres instruments.

L'équipe d'animation était composée de Laetitia, Fatiha, Déborah, Nicolas et Sandrine.

ANIMATIONS ESTIVALES : JUILLET 2011

Une équipe élargie sous la direction de Sandrine Steiler a encadré les animations estivales : Aurélie, Déborah, Fatiha, Laetitia, Nicolas C. et Nicolas K.

Cet été, les enfants inscrits aux animations estivales de Scy-Chazelles ont découvert les arts, fil conducteur de ces 4 semaines. Les enfants se sont familiarisés avec le cinéma, la photographie, la peinture, l'art culinaire ainsi que l'art floral.

Ils se sont rendus pour les plus jeunes à la maison Robert Schuman pour participer à des ateliers sur "la quête botanique" et "les fleurs à croquer". Ils ont réalisé des repas avec au menu : salades composées, pizza, des maisons à croquer. Les plus grands sont allés visiter les coulisses du cinéma le Caméo à Metz en présence d'un projectionniste qui a répondu à leurs questions. La visite s'est clôturée par le visionnage du film « Les Contes de la nuit ».



Le cinéma les ayant inspirés, un court métrage humoristique sur différents programmes TV tels que le télé-achat, la météo, le tournoi de Roland Garros, le Tour de France ont jailli de leur imagination.

Le groupe des six ans et plus a fait des randonnées pédestres et à vélo à destination du plan d'eau de Metz, du Mont-St-Quentin et du col de Lessy.





Une sortie hebdomadaire à la piscine de Boulay était organisée avec, à la clé, les lieux entièrement réservés à nos sigéo-castellois.



La semaine consacrée à la photo s'est articulée autour de la venue d'une photographe, les enfants l'ont interviewée sur cette passion ; la journée s'est achevée par le passage à la pratique avec une sortie aux étangs.

Mardi 19 juillet : les enfants se sont rendus au château de Malbrouck avec comme objectif la visite du château ainsi que la participation à des ateliers intitulés "remontez les photographies démontées" et "entrez dans un cliché de Robert Doisneau". Ces clichés les ayant inspirés, nos photographes en herbe ont réalisé un roman-photo sur le thème des "Experts de Scy-Chazelles".

Pour finir le mois, les enfants se sont rendus au centre Pompidou, au parcours de santé ainsi qu'à la piscine. Les plus grands ont veillé trois fois au cours de ce mois. Au programme : cinéma en plein air, jeux, barbecue, etc.



Les animations estivales se sont achevées par la venue d'un chanteur qui a fait découvrir le jazz et la Nouvelle-Orléans. Toutes et tous ont fredonné le célèbre air « When the Saints Go Marching In ».

Un beau mois de juillet sous le signe de la gaieté et de la bonne humeur. L'équipe vous remercie, enfants et parents pour votre participation, nous vous disons à l'année prochaine !!

S. STEILER

Rentrée scolaire 2011-12



Groupe scolaire Bernard Rabas.



Ecole maternelle Arc-en-Ciel tout sourire.



Les ATSEM de l'école Arc-en-Ciel



Ecole maternelle Sous-les-Vignes.
Rentrée sans une larme et avec beaucoup de sourires !



L'équipe du périscolaire en forme pour
accueillir les enfants à la cantine

6, 7, 8, 9 octobre 2011

11^e festival musiques sur les côtes

“ sous le soleil ”

Comme chaque année, les 4 communes du Mont Saint-Quentin ont concocté un programme original pour leur Festival qui se déroulera du 6 au 9 octobre prochain dont le thème sera « SOUS LE SOLEIL ».

AU PROGRAMME :

SCY-CHAZELLES

Eglise ST REMI

CORSE : A VUCIATA

Groupe de chants traditionnels et de polyphonies corse, composé de 5 musiciens et chanteurs.

Jeudi 6 octobre à 20h30



PLAPPEVILLE

Eglise STE BRIGIDE

PORTUGAL : LUSO MELODIAS

Vendredi 7 octobre à 20h30

LESSY

Eglise ST GORGON

ITALIE : Laureen STOUIG, soprano

Marlo THINNES, piano

Samedi 8 octobre à 20h30

LORRY-LES-METZ

Eglise ST CLEMENT

ESPAGNE : Frédéric CARPINO, guitare

Choeur METAMORPHOSE

Direction : Gabriel BALTES

Dimanche 9 octobre à 17h

ENTRÉE : 8€ - PASS 4 CONCERTS : 16€
GRATUIT POUR LES MOINS DE 16 ANS

Nous vous attendons nombreux pour profiter de cette programmation exceptionnelle sous le signe de la lumière et de la chaleur du soleil !

D.MAHIEU & B. DHIOS

Lire en Fête



Maison de Robert Schuman
Un site du Conseil Général de la Moselle

PARTOUT EN MOSELLE... DU 14 AU 16 OCTOBRE 2011 ET À SCY-CHAZELLES

Un partenariat entre la Bibliothèque municipale de Scy-Chazelles
la Maison de Robert Schuman et Moselle Arts vivants.

Vendredi 14 octobre à 19h00

Tout public à partir de 15 ans

Autour d'Antigone de Hölderlin, d'après Sophocle et Joseph Brodsky, dans le cadre des chantiers de la Cie Roland Furieux.

Maison de Robert Schuman - Entrée libre.

Samedi 15 octobre à 20h30

Tout public à partir de 15 ans

Mort d'un commis voyageur d'Arthur Miller par la Cie La chimère.

Fatigué, essoufflé, perdu et rongé de culpabilité, Willy Loman est incapable d'affronter l'échec et s'entêtera jusqu'à la mort dans ses illusions. Cette œuvre d'Arthur Miller connaît, depuis sa création, un énorme succès à travers le monde.

Espace-Liberté - Entrée libre.

Samedi 15 octobre à 16h00 et dimanche 16 octobre à 15h00 et 16h30

Visite guidée insolite de l'exposition « Robert Schuman bibliophile » par une relieuse professionnelle, sous l'angle de la reliure des œuvres présentées et du travail du relieur.

Maison de Robert Schuman - Visite guidée en accès libre sur présentation du billet d'entrée au site*.

Dimanche 16 octobre à 14h30

Jeune public dès 6 ans

Simon et Maître Ornica par le Théâtre Dest.

Ce spectacle dédramatise l'aspect contraignant d'un des tout premiers apprentissages de l'enfant, et propose de découvrir, au-delà des règles de grammaire et d'orthographe, toute la capacité de créativité que nous offre notre langue, ce matériau inépuisable, pour conter, inventer, faire rêver, ...

Espace-Liberté - Entrée libre.

Dimanche 16 octobre à 14h30 et 16h30

Atelier de calligraphie pour les enfants

Réservation conseillée.

Maison de Robert Schuman - Activité en accès libre sur présentation du billet d'entrée au site*.

Tout au long du week-end : De petites bibliothèques seront installées sur le site de la Maison de Robert Schuman pour partager un moment de lecture en famille ou entre amis.



* **Rappel :** l'accès au site de la Maison de Robert Schuman est gratuit pour tous les sigéo-castellois sur présentation d'un justificatif de domicile.

AUTOUR DES MOTS ET D'UNE CONTREBASSE

Le Chapitre IV de l'édition 2011 des Insolivres, manifestation initiée par le Conseil Général de la Moselle, n'a pas, hélas, pu se dérouler sous les marronniers de L'Esplanade. Le temps en avait décidé autrement... Quelques regrets... Les mots et les mélodies de la contrebasse auraient pris leur envol dans un si joli cadre...

Cependant, même si les lieux n'avaient rien d'insolite puisque ce fut à l'Espace-Liberté, la soirée fut belle et les émotions sur certains textes très fortes. Le plus poignant sans doute a été le texte d'ouverture de la soirée : Où on va papa ? de Jean Louis Fournier. Et comme après une œuvre de Mozart où le silence qui suit est encore du Mozart, là le silence qui suivit la fin de la lecture fut sans doute encore du Jean-Louis Fournier ou d'Olivier Dupuis, le comédien du Théâtre Dest qui nous fit une lecture si prenante, soulignée par les improvisations à la contrebasse de Guy Schneider. Des mots simples, un constat sans appel, un texte déconcertant, fort. Le silence a duré mais il était tellement chargé de réflexion qu'il n'a pas pesé sur les auditeurs. Puis la tension est tombée, libérant les applaudissements.

Le choix de textes d'Olivier Dupuis autour de la paternité, courtes scènes de vie, comme autant de poèmes en prose, a séduit le public. Tendresse, humour ou cruauté nous ont fait reconnaître un proche ou peut-être nous retrouver.

Cette soirée a été un agréable moment de convivialité autour des mots et d'une contrebasse et, pour finir, d'un verre de l'amitié.

Les 3 recueils de nouvelles dont les textes lus ont été extraits sont disponibles dans votre bibliothèque.

Apprendre à marcher aux enfans de Mickaël Ollivier

Happy-meal d'Anna Gavalda

Où on va papa ? de Jean Louis Fournier



photo :
Joëlle Closset

Atelier-théâtre

MOZART A DISPARU

de Jocelyne Sauvard

Comme chaque année, les deux représentations données par les enfants de l'Atelier-Théâtre de la bibliothèque auront été, pour eux, à la fois des moments de stress intense et de plaisir encore plus grands.

Il aura fallu une pleine année de travail pour que les 6 petites filles qui se sont inscrites à cet atelier parviennent à s'exprimer sur scène avec aisance et naturel. Motivées, "bourrées" de talent et d'énergie, elles le sont, mais il leur faut s'investir semaine après semaine pour travailler la diction, le placement, mémoriser des textes parfois longs et assimiler les répliques de plusieurs personnages. Travail et rigueur sont donc au programme de Nathalie Szumigalski, notre bibliothécaire et leur metteuse en scène, qui a suivi durant quatre années des stages avec la Cie Roland Furieux afin de pouvoir diriger cet atelier. Et cette année encore, les attentes de Nathalie ont été dépassées par ses petites comédiennes qui avec une spontanéité et une justesse déconcertante ont investi leurs rôles.

Félicitations à Lise Baghor, Camille Bertrand, Juliette Bodereau, Claire Goulaieff, Laura Letembet et Lilou Navrot.



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 17h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

TARIFS Droits d'inscription

Scy-Chazelles : Depuis le 1^{er} septembre 2010, les enfants de moins de 18 ans de Scy-Chazelles et des autres communes bénéficient de la gratuité.

5,00 € : Adultes et jeunes de plus de + de 18 ans

Autres communes : **Gratuité pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans**

7,50 € : Adultes et jeunes de plus de 18 ans

Internet L'accès est soumis à une autorisation parentale pour les mineurs : gratuit.

Impressions Deux imprimantes sont à disposition, le coût de l'édition par feuille s'élève à :

0,15 € en Noir et Blanc

0,80 € en Couleur

CD-ROM Consultation gratuite

ADRESSE

Espace-Liberté

1 bis, rue de la Cheneau - 57160 Scy-Chazelles

Tél : 03 87 60 35 52

bibliotheque@mairie-scy-chazelles.fr



SCY-CHAZELLES -



CIRCUIT ROBERT SCHUMAN
Cerde Bleu :
7,5 km / 2h30 / facile

CIRCUIT DU MON SAINT-QUENTIN
Cerde Rouge :
5,5 km / 2h / facile



Vignes



Croix Gilbrin



Jardins familiaux



Lavoir de Chazelles



Parc de l'Archyre



Port de Scy-Chazelles



randonnées pédestres



Point sur...

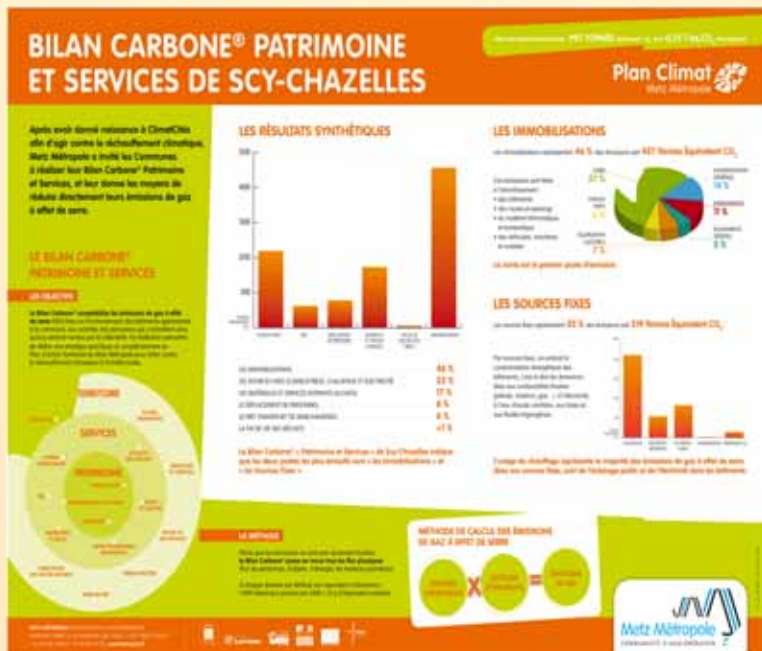
QU'EST-CE QUE LE "BILAN CARBONE" DE SCY-CHAZELLES

Le Bilan Carbone du territoire de Scy-Chazelles est un outil de décision basé sur un diagnostic complet de l'énergie consommée et des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités de la commune.

Tout est calculé !

Les consommations (fioul, gaz, électricité...), **déplacements** (domicile travail, professionnels, visiteurs, fret...) ou **immobilisations** (locaux, véhicules, informatique...) sont comptabilisés afin d'évaluer les sources de GES.

Les résultats généraux du Bilan Carbone "Patrimoine & Services" de Scy-Chazelles



Conclusion du bilan carbone de Scy-Chazelles

Ce diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des activités communales est une première étape de diagnostic qui permet déjà une certaine avancée dans la démarche d'amélioration de l'impact des activités communales : une prise de conscience de l'ensemble des impacts énergétiques et climatiques de nos activités.

La démarche du projet *ClimatCité* ne s'arrête pas là : ce diagnostic pourra aujourd'hui nous servir de base à un travail de minimisation de nos impacts.

Cette démarche de réduction des émissions a beaucoup à apporter à une collectivité territoriale locale :

- 1- diminution de ses consommations et donc des budgets de fonctionnement,
- 2- élaboration d'une vision à long terme de la dépendance aux énergies fossiles de la Commune,
- 3- diminution des coûts pour les usagers et améliorations sociales sur le territoire,

- 4- renforcement de la vision de coût global des investissements,
- 5- exemplarité et amélioration de l'image de l'Administration auprès de ses citoyens, etc.

C'est pourquoi à partir de ce diagnostic premier, **Metz Métropole** et ses **Communes partenaires s'engagent, au travers de *ClimatCité*, à se lancer dans une démarche vertueuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

Dans le cadre des économies d'énergies, et afin de bénéficier de toutes les aides possibles ainsi que des renseignements techniques, nous vous invitons à vous rapprocher de :

Espace de INFO ENERGIE de Metz

Tél : 03.87.50.82.21 - mail : ieie.metz@orange.fr
RDV sur le site : www.eie-lorraine.fr

JM. NICOLAY & R. PALUCCI

Développement durable

TOUT SAVOIR SUR L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Nous vous faisons part dans le bulletin précédent de notre intention d'allier écologie et économie en procédant à une coupure de l'éclairage public pendant la période creuse de la nuit, de 1 heure à 5 heures du matin..

Cette mesure est en accord avec la nouvelle législation du Grenelle 2, votée par le Parlement en février 2009, qui stipule que la lutte contre le gaspillage énergétique devient LA priorité pour la Nation (art. 2) : *« les émissions de lumière artificielle, de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystème ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesure de prévention, de suppression ou de limitation. »*

Depuis 2009, trois cents communes en France ont déjà adopté avec succès ce dispositif.

Cette mesure ne pourra, bien sûr, être effective qu'après une campagne d'information et l'adoption du principe par le Conseil municipal.

En attendant, quelques réponses aux questions que vous vous posez.

Comment ça fonctionne aujourd'hui ?

Actuellement, comme pour les 142 communes fournies par l'UEM, un signal est envoyé par l'UEM sur le réseau de distribution d'électricité de Scy-Chazelles. Ce signal ouvre et ferme un relais (Pulsat 10), dans les 22 armoires de comptage et de commande du réseau constitué de 472 "points lumineux" ou lampadaires. C'est donc un système centralisé.

Et demain ?

Les horloges ne seront plus commandées par l'UEM mais par un signal radio ordonnant de manière précise et localisée la mise en route à la tombée de la nuit et la coupure du courant au lever du jour. Ce sont ensuite les heures programmées manuellement qui commanderont l'extinction aux horaires choisis.

Ainsi la commune deviendra maître d'adapter son éclairage.

Concrètement, cet investissement, de 9 400 euros, sera mis en oeuvre par l'UEM qui s'est révélée la mieux disante à l'appel d'offres auquel cinq sociétés ont répondu. C'est donc elle qui assurera la fourniture, la mise en place dans les armoires et le réglage des horloges astronomiques.

Nous avons choisi l'horaire le plus approprié en fonction des données de passage des véhicules et des piétons.

Comment serons-nous informés ?

Une délibération du Conseil Municipal aura lieu. Par ailleurs, nous engagerons une importante campagne d'information : réunion publique, tracts, information sur le panneau lumineux, article dans la presse, panneaux signalétiques à l'entrée du village pour les automobilistes.

Quelle économie ?

L'objectif principal de cette mesure est d'éviter le gaspillage d'énergie et les pollutions visuelles nuisibles à l'environnement. Mais ceci entraînera aussi un allègement de la facture ! Certes, il faut inclure dans le calcul le coût de

l'installation (9 400 euros), mais il sera vite amorti grâce aux 25 % économisés sur la facture d'électricité, soit une économie d'environ 3 000 euros annuels

L'éclairage public n'est-il pas obligatoire ?

La réponse est clairement non : aucune réglementation n'oblige les communes à éclairer les espaces publics. Par contre, aux heures où elles s'y engagent, elles doivent assurer la bonne marche et la sécurité des installations. La norme concernant la sécurité publique des installations (NF C17-200 de mars 2007) est très importante à respecter

Une norme européenne EN 13201 est parue en 2003 qui fixe les rendements de lumière, mais elle n'a aucune portée légale.

Pour résumer, il appartient au Maire de décider des emplacements éclairés et des horaires. Toutefois, la décision d'arrêt d'éclairage doit être prise par arrêté municipal et information publique large, afin que tous puissent prendre les mesures qui s'imposent.

Et la sécurité ?

Pour la sécurité routière, il a été constaté que l'éclairage abondant des voies publiques entraîne une augmentation de vitesse et une baisse de vigilance (étude de sécurité comparative sur les autoroutes du Nord Pas-de Calais avec ou sans éclairage par la Direction interdépartementale des Routes Nord).

Les pays du Nord ont déjà pris des mesures pour supprimer l'éclairage des autoroutes. C'est une mesure qui commence à être adoptée en France par exemple en Val d'Oise.

Pour la sécurité des personnes, les chiffres du Ministère de l'Intérieur attestent que 80 % des cambriolages et des agressions ont lieu en plein jour. La nuit est un handicap pour les malfaiteurs ! Et gageons que peu de piétons cheminent sur les trottoirs aux heures dites et que ceux qui y seront contraints sauront prendre leurs dispositions.

En résumé, on peut considérer que l'extinction en milieu de nuit est la mesure la plus simple et la plus efficace pour économiser l'énergie, les finances publiques et pour réduire la pollution lumineuse.

* Pour plus d'informations consulter le site de l'Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement nocturne (ANPCEN) www.anpcen.fr



B. DHIOS &
R. PALUCCI

Le printemps en images



Brocante du 1^{er} mai
Scy-Chazelles Loisirs



Les écoles au stade
13 mai 2011



Marché aux fleurs et aux plantes
14 et 15 mai 2011 - Scy-Chazelles Loisirs
J. CLOSSET



**2^{ème} Festival
Natur'Emotion**
20-22 mai 2011 -
Natur'&Cie
J. CLOSSET



Opération Mets tes baskets - Ela
mai 2011 - J. CLOSSET



Démonstration de Tai-chi

11 juin 2011 - 📷 J. CLOSSET



Sortie à vélo à Gorze

17 juin 2011



Clôture de la saison des activités sportives et ludiques

28 juin 2011 - Amitiés Sigéo-Castelloises



Repas champêtre

25 juin 2011 - Amitiés Sigéo-Castelloises



Bal du 13 juillet

6 juin 2011 - Amitiés Sigéo-Castelloises

📷 J. CLOSSET



Inauguration de la Fête de la vigne
4 septembre 2011

Rando des lavoirs

11 septembre
2011



Les anniversaires de nos aînés



M^{me} Cuny, 95 ans le 9 juillet.



M^{me} Walbreck, 90 ans le 19 mai.



M^{me} Gusching, 90 ans le 7 août.



*M^{me} Marion, 90 ans
le 21 août.*



M^{me} Infanti, 90 ans le 7 septembre.

Quelques rappels civiques

L'URBANISME

L'urbanisme est soumis à des règles strictes qui sont nationales et qui ne sont absolument pas spécifiques à Scy-Chazelles.

Toute modification extérieure doit faire l'objet d'une déclaration.

Nous disons bien, toute modification visible à l'extérieur, même une remise en peinture des volets, même une cabane de jardin.

On vous donnera en mairie les documents nécessaires :

- soit une déclaration préalable
- soit un permis de construire

Une « déclaration préalable » implique aussi un ACCORD AVANT de commencer les travaux comme un « permis de construire ».

Prendre des engagements avec une entreprise en signant un devis ou commandant du matériel est extrêmement risqué et ne peut être fait que sous votre propre responsabilité.

Une telle démarche ne donne aucun droit ultérieur. Les entreprises toujours soucieuses de conclure le plus rapidement possible vous cacheront souvent les règles élémentaires d'urbanisme. Nous faisons dorénavant signer une prise en compte de cette recommandation afin de ne plus entendre ensuite : « Je ne savais pas ».

LE BRUIT

Nous vivons en société, c'est à dire à proximité de nos voisins. Il importe de respecter leur droit légitime de vivre dans le calme.

Il est donc indispensable de s'abstenir de bruits émanant d'appareils divers et surtout tronçonneuses et tondeuses en dehors des heures autorisées*. Une musique excessive peut également gêner vos voisins de même que les bruits de piscine après 22 heures.

Les jeux de ballons à des heures tardives sont également interdits. Ils sont parfois ressentis de façon très désagréable.

***Les outils bruyants sont autorisés :**

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h30 à 19h30
- le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : tolérance de 10h à 12h30

LE DEPÔT DES ORDURES

Les ordures ne doivent pas être placées sur la voie publique avant 20h la veille de leur enlèvement et de manière générale le plus tard possible.

Si un sac transparent est laissé sur place par le personnel le vendredi matin, ce n'est pas une erreur ou une négligence. Il contient des objets qui ne sont justiciables du TRI. **Merci de le reprendre pour vérification sérieuse.**

Les règles du TRI sont rappelées tous les ans dans le calendrier de Metz-Métropole distribué avec les « Echos » du mois de décembre. Vous y trouverez les changements éventuels des jours d'enlèvement des ordures en cas de jours fériés.

Si vous avez des doutes, vous pouvez consulter le site Internet de la commune ou téléphoner en mairie. Ne prenez pas le risque d'encombrer les rues avec des sacs durant un long week-end pascal en faisant ainsi la joie des chats, des corneilles et des renards.

LES FEUX

Ils peuvent fortement gêner vos voisins.

Ils sont autorisés de façon strictement limitée :

- les mardis, jeudis et samedis de 9h à 11h.

Si ces horaires ne peuvent absolument pas être respectés, il vous appartient de demander une dérogation qui vous sera sans doute accordée. Une déclaration est utile pour des raisons de sécurité et pour ne pas déranger inutilement les pompiers.

Vous devez de toute façon surveiller vos feux en permanence et veiller à ce qu'ils soient totalement éteints à la nuit tombante. Ceci est capital surtout au cours des périodes sèches. Il y a déjà eu des incendies graves au Saint Quentin.

DEJECTIONS CANINES

Vous aimez votre chien. C'est normal. Mais votre voisin n'apprécie sans doute pas ses déjections.

Comme dans de nombreuses communes, vous êtes tenus de les ramasser.

Des sacs sont à votre disposition en mairie et au parc de l'Archyre. Nous vous conseillons d'en avoir toujours un en poche. C'est plus sûr.

Nous avons placé un sac dans chaque bulletin municipal en mai 2011 pour bien sensibiliser la population. Ainsi plus personne ne peut ignorer cette obligation.

LES AUTOMOBILES

Presque toutes les rues de la commune sont en " zone 30 " hormis la Voie de la Liberté. Merci de bien vouloir respecter ces dispositions. Nos rues sont souvent étroites et les promeneurs sont nombreux. De plus une voiture ou une moto trop rapide crée des nuisances sonores très désagréables.

Il est rappelé que le stationnement dans les « zones 30 » est limité aux emplacements balisés.

NON AUX VOLS

Au printemps 2011 de nombreuses plantations réalisées par les services techniques de la commune ont fait l'objet de vols et de dégradations. C'est inadmissible.

Il est en effet inadmissible de devoir supporter des vols de fleurs et de plantations sans pouvoir réagir. Nous avons dû enchaîner de manière souterraine des arbustes de qualité qui ont fait l'objet de deux tentatives de vol !!

Merci d'avance à toutes et à tous pour votre coopération.

Jacques STRAUB

zoom sur ...

GARAGE BERNARD BECK, AUTOMOBILE



BBA
BECKAUTOMOBILES.COM

VEHICULES D'OCCASION
ACHAT - VENTE

REPARATIONS TOUTES MARQUES
MECANIQUE - ENTRETIEN
ECHAPPEMENTS - FREINS
PNEUMATIQUES

Tel: 03 87 60 08 17
Port: 06 62 66 44 23
bernard-beck@hotmail.com

BERNARD BECK AUTOMOBILES

127

AK-767-KY

Ce garage, autrefois station service Total, est en place depuis 1956. Après avoir changé plusieurs fois de mains, c'est en 2008 que Bernard BECK en est devenu propriétaire, tout en gardant François, l'ancien patron, comme employé, en qualité de technicien mécano.

L'établissement s'est spécialisé dans la voiture d'occasion toutes marques. Il est le seul sur la place, jouit d'une grande surface d'exposition et d'une belle situation sur le bord de la voie de la Liberté au n° 127.

Bernard BECK se fait un point d'honneur à ne vendre que des véhicules de qualité avec les meilleurs garanties tant sur la carrosserie, la mécanique que sur le kilométrage. On peut dire que nous avons affaire à un homme qui aime et connaît son métier car il vend des voitures depuis 1978, ce qui lui confère une bonne dose d'expérience.

Aussi nous lui souhaitons une bonne continuation dans son activité et nous invitons nos concitoyens à ne pas manquer de le consulter pour tout problème concernant la voiture.

André FLORI

et aussi...

Citroën Garage Colin (SARL) Réparateur agréé



60 voie Liberté
57160 SCY-CHAZELLES
tél. 03 87 60 06 78
fax : 03 87 60 23 49

Garage Gliedener (SAS)



99/101 voie de la Liberté
57160 SCY-CHAZELLES
tél. 03 87 60 09 44
fax : 03 87 60 08 62

Garage Vetsch Jean-Yves



37 voie Liberté
57160 SCY-CHAZELLES
tél. 03 87 65 85 89
fax : 03 87 65 92 27

Sandrine Mougeot femme écrivain

CONNAISSEZ-VOUS L'INSPECTEUR BOGZANI ?

C'est un flic de chez nous, un Lorrain, qui veille sur notre sécurité et se révèle très astucieux pour résoudre les énigmes policières. Réflexion, déduction sont ses atouts majeurs.

Site internet : <http://inspecteurbogzani.free.fr>

Ne cherchez pas dans l'annuaire, ni au commissariat, l'inspecteur en question est une pure fiction née de l'imagination fertile d'une sympathique sigéo-castelloise : Sandrine MOUGEOT.

Sandrine Mougeot nous livre les aventures de l'inspecteur Bogzani dans un petit livret de 73 pages, un livre-jeu destiné aux ados (et aux adultes), édité à compte d'auteur et qui contient 16 énigmes à résoudre. Il s'agit de trouver « le petit truc » qui doit vous conduire, par simple déduction, à la clé du mystère.

Depuis près de 18 mois, Sandrine a réfléchi à ce livre et l'a mis en forme. Elle est installée à Scy-Chazelles depuis trois ans. C'est son premier livre et elle envisage, si tout va bien, d'en publier d'autres. Pour l'instant, elle travaille comme technicienne de laboratoire.

L'ouvrage est en vente dans les Maisons de la Presse de notre région. L'auteure précise qu'on ne trouvera dans ses livres aucune trace de violences, ni bagarres, ni tortures. Ce sont de simples petites énigmes qu'il faut résoudre par le raisonnement logique et la déduction.

Les solutions se trouvent à la fin du livre mais, avant de s'y précipiter, il vaut mieux essayer d'exercer son sens pratique et faire jouer « ses petites cellules grises » comme le recommanderaient Hercule Poirot ou Sherlock Holmes.

Bonne lecture et bonne réflexion.

André FLORI



250^{ème} anniversaire de sa mort

LE MARÉCHAL BELLE-ISLE

Charles Louis Auguste Fouquet
Maréchal, Duc de Belle-Isle (1684 -1761)

Gouverneur de Metz et des pays Messins
Lieutenant-général des duchés de Lorraine et de Bar
Commandant en chef dans les Trois-Evêchés

Le maréchal duc de Belle-Isle, gouverneur de Metz et des Trois-Evêchés, est mort paisiblement à Versailles le dimanche 26 janvier, il y a 250 ans.

Grand seigneur, comblé d'honneurs, ayant assumé des charges et des responsabilités bien au-dessus du commun, il est intéressant et utile de connaître l'énoncé de ses titres, tel qu'il figure le 28 juin 1760 au Règlement pour la Société Royale des Sciences et des Arts, future Académie Nationale de Metz :

« Monsieur le Duc de Belle-Isle, Pair et Maréchal de France, Ministre et Secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre, Prince du Saint Empire, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'Or, Général de ses Armées, Gouverneur Général des Ville et Citadelle de Metz, des pays Messin et Verdunois, Lieutenant-Général des duchés de Lorraine et de Bar, Commandant en chef dans les Trois-Evêchés, la Lorraine, Pays de la Sarre, Frontières de Champagne et du Duché de Luxembourg, et sur les Côtes maritimes de l'Océan, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, de l'Académie française. »

Le petit-fils du surintendant Fouquet : un destin incertain !

Né à Villefranche de Rouergue en 1684, il est le petit fils du surintendant Fouquet. Il est donc issu d'une famille en disgrâce ; il doit son ascension à ses qualités personnelles, peut-être aussi au soutien de sa famille. Entré à 16 ans dans l'armée, comme mousquetaire du roi, il participa au siège de Lille et fut un temps gouverneur de Huningue en Alsace. Plus tard, Maréchal de camp, il a commandé à Richemont, près de Thionville. Il fut chargé provisoirement du gouvernement de la province de Metz car son titulaire, le maréchal d'Alègre, était fort âgé et malade. Il est duc de Gisors et pair de France en 1748, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, prince de l'Empire, ministre d'Etat en 1756, secrétaire d'Etat à la guerre en 1758 et maréchal de France.

Par sa mère, une Lévis, il est apparenté à la plus haute aristocratie française. Par sa deuxième femme, une Béthune, il devient cousin issu de germains de l'électeur de Bavière et proche parent d'une multitude de princes allemands. Soutenu par son frère et conseiller, le chevalier de Belle-Isle, il entreprend une longue ascension. Colonel en 1708, il se distingue et devient Mestre de camp général des dragons. Sous la Régence, il cède Belle-Isle contre de comté de Gisors et d'autres domaines. Il se distingue sous Louis XIV et sous la Régence dans les guerres de Flandre et d'Espagne et devient lieutenant général en 1731, puis gouverneur des Trois-Evêchés en 1733, chevalier du Saint-Esprit en 1734. Excellent diplomate et administrateur, il contribua à assurer le Duché de Bar et le Duché de Lorraine en 1736.



Portrait en buste de Charles-Louis-August Fouquet (1684-1761), duc de Belle-Isle, maréchal de France par Maurice Quentin de La Tour (exposé au Salon de 1748) - Collection particulière.



Portrait de Charles Louis Auguste Fouquet en buste de 3/4 dirigé à droite dans une bordure ovale [estampe].

Jouant un rôle important dans les destinées de la France, il est le chef du parti anti-autrichien et devient ministre plénipotentiaire auprès de la Diète de Francfort en 1741. Il poussa le roi Louis XV et son ministre Fleury à soutenir la candidature de Charles-Albert de Bavière, cousin issu de germains de son épouse, au décès de l'empereur Charles VI en octobre 1740. Dans ce dessein, il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Allemagne pour appuyer l'élection à l'Empire du duc de Bavière, sous le nom de Charles VII du Saint Empire. Partie prenante à cette guerre de succession d'Autriche, il entre en Bohême à la tête d'une armée et s'illustre lors de la retraite de Prague en hiver 1742. Mission qui lui vaut sa nomination de Maréchal de France, prince du Saint-Empire et chevalier de la Toison d'Or.

Les honneurs et charges se succéderont ensuite : pair de France en 1748, élu à l'Académie Française en 1749, puis ministre, secrétaire d'Etat à la guerre en 1758 et ce jusqu'à sa mort.

En 1746, il fut chargé de défendre le Dauphiné et la Provence menacés par les Autrichiens et les Piémontais.

Son action sur la fortification a été fort importante. On ne peut qu'être impressionné par l'œuvre accomplie sur les projets de Vauban, avec le concours de M. de Cormontaigne : l'enceinte fortifiée agrandie, avec de nombreux saillants et les ouvrages à double couronne à Bellecroix et Fort Moselle, travaux exécutés entre 1728 et 1731. Parallèlement à l'activité militaire, il avait mené une action pour le développement, l'embellissement et l'assainissement de la ville de Metz, dans le but d'effacer l'aspect moyenâgeux des rues étroites, des constructions désordonnées et enchevêtrées, d'un urbanisme inextricable, particulièrement autour de la cathédrale.

Il fit établir un plan général d'alignement, corriger et aplanir les voies, élargir les rues Taison, Nexirue, la Tête d'Or, Fournirue, de la Chèvre, Serpenoise. Il fit entreprendre la réfection de la digue de Wadrineau et les travaux d'adduction d'eau, construire des abattoirs et des greniers pour stocker le blé.

Il entreprit l'édification de l'église Saint-Simon au Fort-Moselle, construire l'hôtel de l'intendance, le théâtre, le palais du gouverneur, actuel palais de justice.

A partir de 1754, il fit agrandir la place d'Armes, malgré l'opposition du chapitre.

Le roi Louis XVI, dans une lettre adressée le 27 mai 1788 à la Société Royale des Sciences et des Arts de Metz (que le Maréchal avait contribué à créer), formait le vœu que le Municipalité et l'Académie se concertent avec l'Intendance pour établir un monument et recueillir les fonds afin que l'intégrité et la bienfaisance du Maréchal duc de Belle-Isle soient rappelées à la postérité.

Hélas, la tourmente révolutionnaire est venue disperser une si bonne intention.

L'Académie Nationale de Metz, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine et Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains se sont donné comme mission de corriger, bien tardivement, cet oubli et de rappeler à leurs concitoyens l'œuvre remarquable du Maréchal-duc de Belle-Isle.

La commémoration à Metz

Une première série de **conférences** s'est tenue le 27 janvier 2011 au Cloître des Récollets sur la vie intellectuelle et artistique à Metz sous le Maréchal de Belle-Isle (Académie Nationale de Metz). Une deuxième série a eu lieu dans la salle des délibérations du Conseil Régional de Lorraine le samedi 24 septembre sur l'urbanisme civil et religieux sous le Maréchal de Belle-Isle (Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains).

La Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine tiendra, quant à elle, un **colloque** de deux jours, **les 25 et 26 novembre 2011, dans le grand salon de l'hôtel de ville de Metz, sur le thème des Trois-Evêchés au temps du Maréchal de Belle-Isle**. Une plaque, installée avec le soutien de la municipalité et du Conseil Régional, commémorera à Metz l'œuvre de son illustre gouverneur.

A. SCHNEIDER



Le gouverneur des Trois-Evêchés.

Durant trente ans, de 1727 à sa mort, il fut le seizième gouverneur des Trois-Evêchés et son œuvre d'urbaniste y fut remarquable. Il faut noter que son grand-père et deux grands-oncles y avaient déjà été conseillers au Parlement. Son mariage avec, Marie de Béthune, arrière-petite-fille de Fabert, avait créé un lien supplémentaire avec la ville de Metz en 1729. Enfin, en 1733, il devint, à la mort du Maréchal d'Alègre, gouverneur en titre jusqu'à sa mort le 26 janvier 1761, à l'âge de 77 ans. Grand seigneur comblé d'honneurs et de charges, il faisait exécuter ses nombreuses fonctions par des lieutenants, tout en contrôlant rigoureusement leur réalisation. Ainsi à Metz, le commandant de la place, M. de Rochecolombe, assurait le commandement, sans que jamais le maréchal ne se désintéressât de sa fonction.

Quilles

GABY GORIA

En cette année 2011 Gaby GORIA, ATSEM à l'école maternelle Arc-en-Ciel, nous honore par ses brillants résultats en championnat de sport de quilles.

- **Sélectionnée en équipe de France pour participer aux championnats du monde** qui se sont déroulés du 10 au 18 juin à Kelmis en Belgique.
Bilan : Médaille de bronze par équipe.

- **Finale du championnat de France** à Metzervisse le 26 juin 2011.
Bilan : Médaille de bronze en individuel.

Félicitations à cette Sigéo-Castelloise sportive qui se maintient à haut niveau depuis plusieurs saisons.

B.DHIOS



Finale du championnat de France 2011



Championnats du Monde à Kelmis 2011 - Equipe féminine

Tennis



UN TENNIS-CLUB FAMILIAL TRÈS COMPÉTITIF À SCY-CHAZELLES.

Le TC Scy-Chazelles enregistre depuis 2 saisons des performances encourageantes et historiques, que ce soit en compétition individuelle ou en championnat par équipes. Le club engrange les succès.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

Lors du championnat par équipe d'été, l'équipe 1 est montée en division régionale 4 (équipe invaincue depuis mai 2009). En championnat d'hiver, l'équipe 1 est montée en Division Régionale 1 (1 défaite en 2 ans) et l'équipe 2 finit seconde de sa poule. Les équipes des challenges ne sont pas en reste puisque l'équipe 1 monte en Division 1 et l'équipe 2 se maintient dans sa poule

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

il convient de préciser que pour la première fois, une finale de tableau 3^{ème} série a opposé 2 joueurs de Scy (Arnaud Charton, encore lui, et Guillaume Burgat qui a passé 5 tours avant de perdre contre Arnaud).

Les tableaux du tournoi open s'en ressentent avec 3 demi-finalistes en 4^{ème} série issus du club (Didier Régnéry, Jean Baptiste Bouré, Sébastien Gorski). Sébastien Gorski a d'ailleurs remporté cette "petite finale". Et dans le tableau final sont présents en 1/16^{ème} Anthony Liassou et Philippe Laurin, en 1/8^{ème} Mathieu Gardin et en 1/4 Arnaud Charton. Ces 2 derniers n'ayant pas démerité, car ils ont perdu à 15.

Pour ce qui est du tournoi, les résultats ont été les suivants :
Adrien SCHMITESSLER (15/1) bat Boris DOMER (15) 7/6 6/2
Sébastien GORSKI (30/1) bat Cédric WEISS (NC) 6/4 6/3
Eline BARRE (15/1) bat Isabelle PIERNOT (15/2) 6/3 6/1

À l'aube d'une nouvelle saison, le Tennis-club de Scy-Chazelles voit son effectif fort d'une 15^{ème} de joueurs de 3^{ème} série, dont 2 ou 3 joueurs devraient monter à 15/1. Pour un club familial, avec son école de tennis accessible de 4 à 18 ans, ces résultats en compétition montrent que détente, famille et compétition sont totalement compatibles.

Site internet du club : www.tennis-club-scy-chazelles.net.

Pour le Président, le comité



Les conseils de Chantal et d'Albert

SAUVAGE MAIS PAS FAROUCHE

Sur les talus ou au bord des chemins, la chicorée sauvage égaie en ce moment la campagne de ses jolies corolles bleu lavande. Cette plante était déjà domestiquée et amérindienne à des époques très reculées.



Chicorée sauvage, barbe de capucin, cheveux de paysan, yeux de chat, herbe à café, laideron, chicon... on n'en finirait plus d'énumérer les noms attribués à cette plante très commune que l'on peut rencontrer dans les prés, les champs incultes et au bord des chemins. Ancêtre de la scarole et de l'endive entre autres, ce végétal a la particularité de s'épanouir le matin, de juillet à septembre, de se tourner vers le soleil pour se fermer vers 15h. Une attitude calquée sur la période d'activité la plus intense des insectes pollinisateurs. Par mauvais temps, ses fleurs bleues restent également fermées...

Vieille comme le monde

Le scribe Ebers, qui aurait écrit entre 1500 et 1600 avant J.C., mentionne déjà la chicorée sauvage. Galien, l'un des pères de la pharmacie, parlait d'elle comme de l'amie du foie, et Plinius l'Ancien estimait qu'elle libérait le ventre par ses bienfaits. Elle apparaît parmi les plantes cultivées dans les potagers sur ordre de Charlemagne. Inscrite dans la liste des plantes de la pharmacopée française, la chicorée sauvage possède sensiblement les mêmes propriétés que le pissenlit qui est réputé pour son action dépurative. Quant à son utilisation alimentaire, elle date du XVII^e siècle où on la cultivait dans les jardins. Depuis elle a donné naissance à des variétés potagères telles que scarole, frisée ou endive. Cela dit, si les jeunes feuilles de la chicorée sauvage fournissent une salade appétissante, ses racines, grillées ou torréfiées, donnent aussi une boisson que l'on utilise communément comme substitut du café.

C. PATRICOLA



LE BON PETIT POIS

Légume de santé et bien précieux.

Le pois compterait parmi les légumes les plus anciens de l'histoire et son origine se situerait en Mésopotamie entre le Tigre et l'Euphrate chez les anciens Sumériens, l'actuel Irak. On a retrouvé des pois dans les ruines de Troie et dans les plus anciennes tombes égyptiennes. On a déterminé l'âge (au carbone 14) de pois néolithiques cultivés dans un village suisse 4500 ans avant JC.

Grecs et Romains cultivaient le pois, mais celui-ci s'échappant de leurs jardins atteignit l'Afrique puis l'Asie au IV^{ème} siècle de notre ère. Le pois cassé était déjà connu au moyen-âge, mais il a fallu attendre le grand siècle pour déguster la fraîcheur du petit pois. Il fit fureur à la cour de Louis XIV.

« Cette passion pour les petits pois tourne à la folie » écrit Madame de Maintenon. Aujourd'hui, vous avez le choix de semer des pois à grains lisses ou à grains ridés pour une récolte printanière au jardin.

Le plant de pois, suivant son espèce, devient touffe ou grimpé à l'assaut des rames. Une cosse de pois contenant neuf graines porte bonheur, dit-on...



Alors pourquoi se priverait-on du plaisir d'un légume aussi précieux que bon ?

A. DUPUY

Le carnet

Décès

Francine VÉROLÉ 10/05/11
veuve GLEY
Giuseppe CARDILE 17/05/11
Etienne PIERRE 9/06/11
Elise SAVIGNÉ 1/06/11
veuve GUIROY
Mathias LINCK 21/07/11
Cécile HOUPAIN 30/07/11
René HIESIGER 13/08/11
Marguerite PIRRIE 16/08/11
née ANTOINE
Charles CÉNÉ 16/08/11
Micheline CORNILLON
28/08/11

Naissances

Vahina SIMONNET 9/04/11
Soan ARCHEN 14/04/11
Antoine HUTHER 24/04/11
Tessime AMER 27/04/11
Charlie ARVEILER 8/05/11
Joyce MANGEARD 9/05/11
Nathan PICARD 25/05/11
Raphaël CARBONNET
1/07/11
Maxime FOUCRÉ 1/07/11
Mathias LINCK 18/07/11
Baptiste PRUSKI 26/07/11
Agathe MONTINET 29/07/11

Mariages

Cédric BRUN et Anne CAPOVILLA 4/06/11
Lionel CHAMPLON et Anne JUNG 11/06/11
Stéphane BILLON et Karine MUNDVILLER 11/06/11
Julien CUNISSE et Jehanne SCHILTZ 9/07/11
Matthieu HOEFLE et Aurélie BOMBA 23/07/11

Adresses utiles

SAMU 15 ou 03 87 62 27 11
POMPIERS 18

Bureau de police de Montigny-lès-Metz

155 rue de Pont-à-Mousson
03 87 66 36 44

Commissariat central de Metz 03 87 16 17 17

Police municipale

M. C. Christal 06 01 16 70 97
police.municipale@mairie-scy-chazelles.fr

Fourrière Metz Métropole
En semaine : 03 87 20 10 10
Weekend dès vendredi 12h :
appeler la police national (17)
qui transmettra à l'astreinte.

Service du médecin de garde

0 820 33 20 20

en cas de non-réponse,
appeler le 15

Centre anti-poison

Nancy - 03 83 32 36 36

Usine d'Electricité de Metz
03 87 34 44 44

Distribution eau potable

VEOLIA 0 810 463 463

SAUR 0 811 747 078

Gaz de France

◆ Urgence gaz naturel

0 800 47 33 33

◆ Raccordement

09 69 36 35 34

◆ Contrat DolceVita

09 69 324 324

Assistante sociale

03 87 30 05 79

Centre médico-social

2 pl Hennocque - LM

MÉDECINS

◆ Dr C. Véronèse

03 87 60 56 08

9 rue de Verdun - MM

◆ Dr A. Iser

03 87 60 34 96

18 rue de Metz - MM

◆ Cabinet médical

Dr A. Mabilille 03 87 30 13 40

Dr F. Piccin 03 87 32 50 22

15 rue du G^e de Gaulle - LM

PHARMACIES

◆ Pharmacie Grojean

03 87 30 54 51

92 rue du G^e de Gaulle - LM

◆ Pharmacie de la Plage

03 87 60 02 03

rue de Metz - MM

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr M. Engels-Deutsch

03 87 60 02 40

91b voie de la Liberté

LM = Longeville-lès-Metz

SAGES-FEMMES

◆ M^{me} Christine Huber

50 bd St Symphorien - LM

◆ M^{me} Laurence Oster-Adrian

80 rue du G^e de Gaulle - LM

INFIRMIÈRES

◆ M^{me} S. Capovilla

03 87 32 72 19

1 voie de la Liberté

◆ M^{me} B. Fouda Tchoungui

03 87 60 11 22

9 rue St Nicolas

◆ M^{me} N. Schmitt-Walpoel

06 30 37 85 55

2 chemin des Brayes

ORTHOPHONISTE

M^{me} E. Poignon

03 87 60 08 29

67 voie de la Liberté

PÉDICURE PODOLOGUE

◆ M^{me} MC. Monnier-Rigollet

03 87 60 43 43

67 voie de la Liberté

La Poste

3631

laposte.fr

Presbytère catholique

Abbé JM. Stock

03 87 60 10 51

15 rue de Crimée

Presbytère protestant

Pasteur Nomenyo

03 87 60 63 66

68 rue Wilson - Ars-sur-M.

Taxi JM

03 87 80 20 54 (tél/fax)

06 62 58 38 27

Enlèvement des

déchets 03 87 39 32 71

Déchetterie

N° Vert 0 800 87 46 67

Ars-sur-M. 03 87 60 60 22

Lundi, jeudi : 14h - 18h30

Mardi, mercredi, vendredi,

samedi : 9h30 - 18h30

Dimanche : 9h30 - 12h30

Accueil périscolaire

03 87 60 48 23

Relais Assistantes

Maternelles "St-Quentin"

03 87 31 19 23

Bibliothèque 03 87 60 35 52

Mardi 16h-18h

Mercredi 9h-12h et 14h-18h,

Vendredi 17h-19h,

Samedi 9h-12h et 14h-16h

bibliothèque@mairie-scy-

chazelles.fr

MM = Moulins-lès-Metz

Mini-infos

➤ **INSEE** : Réalisation du 22/09 au 15/10/11 d'une enquête sur les loyers et les charges réalisée par sondage. Les ménages seront interrogés par Mme Usubelli-Closset, enquêtrice de l'insee, munie d'une carte officielle.

➤ **ALLO METTIS** : Numéro vert dédié à Mettis 0 800 57 20 13 du lundi au samedi de 9h à 18h. Appel gratuit depuis un poste fixe.

➤ **STOP PUB** : autocollants proposé par Metz Métropole pour vos boîtes aux lettres (disponibles en mairie).

➤ **CORRESPONDANTE RL** : Joëlle Closset 06 84 13 80 40.

➤ **SIVT** : Concours de dessins « dessine-moi les fêtes et traditions de ton village » du 19/09 au 2/11/11 pour les 6 à 11 ans. + d'infos 03 87 56 83 63 - maisondupaysmessin@cegetel.net

➤ **VESTIBOUTIQUE** : Dépôt de vêtements + - 15 pl J.Perrin à Woippy - du mardi au jeudi de 14h à 17h - tél. 03 87 31 87 94.

Agenda

➤ **1/10 à 20h30 : THÉÂTRE « PAPA ! OU PAS... »** Cie Théâtre de l'Isle en Joie. Salle Espace-Liberté. Entrée libre avec participation au chapeau. (ASC)

➤ **6 au 9/10 : FESTIVAL MUSIQUES SOUS LES CÔTES** cf détails p.17

➤ **14 au 16/10 : LIRE EN FÊTE** cf détails p.12

➤ **27/11 de 10h à 17h : MARCHÉ DE NOËL** - Espace-Liberté (ASC)

➤ **2/12 dès 18h et 3/12 de 10h à 18h : TELETHON** - Salle de l'Esplanade (AABV)

APC = Amicale du personnel communal
AABV = Amicale Associative des Bonnes Volontés
ASC = Amitiés Sigéo-Castelloises
BM = Bibliothèque Municipale

JDF = Jardiniers de France
NC = Natur'&Cie
M = Municipalité
YC = Yachting Club de Metz